VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 26 avril 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

17.3. OBJET : Interpellation de Madame la Conseillère Martine DIEUDONNE-OLIVIER :
« Interpellation au sujet des panneaux et barrières placés chaussée de Ciney qui posent problème à un grand nombre de citoyens pour accéder au centre-ville »

Madame Martine DIEUDONNE-OLIIVER, Conseillère communale, interpelle le Collège comme suit :

« Un premier panneau indique que l'on ne peut pas tourner à droite dans la rue du Condroz et ce n'est seulement à l'entrée de celle-ci qu'il y a un panneau « commerces accessibles ». A mon avis, ce panneau devrait être installé avec le premier. Ensuite, flécher le centre-ville me paraîtrait judicieux car les personnes arrivant par cette route et ne connaissant pas bien Andenne sont un peu perdues et ne s'y retrouvent pas pour atteindre le centre. Je vous fais cette demande dans l'urgence car plusieurs commerçants et citoyens se plaignent de cette signalisation.

Néanmoins, ces travaux et les aménagements de la circulation qu'ils ont engendrés nous prouvent que nous arrivons à faire passer les camions de plus de 3,5 tonnes autre part que par la rue du Condroz et donc à les faire éviter le centre-ville !

Ceci est donc une idée à développer plus tard afin de mieux appréhender, un jour, la mise en place de ce projet pharaonique de contournement de la ville alors que des solutions plus simples existent. Autant les exploiter et par exemple faire un tracé pour les plus gros camions de plus de 3,5 tonnes.

* * *

En réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Monsieur Vincent SAMPAOLI, Echevin, rappelle que ces travaux concernent la réfection de la rue Hanesse, à Andenne, à l'intervention du SPW suite à un danger imminent quant à la stabilité des maisons.

Il indique que ces travaux ont débuté à la mi-avril et se termineront à la mi-mai au plus tard si les conditions climatiques ainsi que le bon déroulement des travaux le permettent.

Il précise que ces travaux ont lieu sur une voirie régionale. Il s'agit, d'une part, de travaux pour compte de l'AIEG afin de modifier la profondeur d'un câble et, d'autre part, de travaux pour compte de la SWDE, afin de remplacer les conduites en fonte défectueuses de

l'ensemble des raccordements particuliers dans cette rue, entraînant des problèmes d'humidité au sein des habitations, des écoulements d'eau dans les fondations et une déstabilisation de la voirie.

Il note que cette intervention a lieu en tempos opportun afin de mieux coordonner le chantier avec les parties concernées et réaliser les travaux de manière pérenne.

Quant à la signalisation, il fait tout d'abord état de la limite des formulaires numériques qui sont autogénérés sur base des informations qui sont rentrées dans un logiciel lorsqu'une ordonnance de police doit être délivrée.

En ce qui concerne la déviation du marché hebdomadaire, il indique que cette signalisation est d'application conformément à ce qui est mis en place chaque semaine.

Il fait effectivement remarquer l'absence de panneaux *« commerces accessibles »* à l'entrée de la ville. A ce sujet, il précise que les panneaux de signalisation seront bientôt installés au niveau de la rue des Aguesses et de la rue d'Hermy, de telle sorte que les personnes soient réorientées vers le centre-ville.

Quant à la disposition des barrières, il indique qu'un plan de signalisation est défini et qu'une réglementation est prévue. Cependant, il ne peut intervenir à l'encontre de la législation en termes de sécurité routière.

En termes de mobilité dans le centre-ville, il ne peut pas partager l'avis exprimé par rapport à une diminution des camions ainsi qu'à un nouveau projet de contournement.

A ce sujet, il signale qu'une partie de charroi est renvoyé dans les rues des Moulins, du Ruisseau et Emile Cuvelier, à Andenelle, qui ne disposent pas d'un gabarit suffisant pour faire face à un charroi lourd, engendrant des désagréments pour ces riverains.

Il estime à cet égard que le contournement à l'ouest ou à l'est de la ville ne permettrait pas de résoudre ce problème à l'avenir.

Il note qu'une proposition avait déjà été faite en ce sens à l'époque mais la Ville a estimé, après consultation des riverains, qu'il n'était pas judicieux de s'engager dans cette voie.

Quant à la position du SPW, il rappelle que le programme 2021-2025 du contournement d'Andenne n'est absolument pas intégré et qu'il n'y a pas d'avancée en la matière. Il ajoute que le Fonctionnaire du SPW n'a reçu aucune instruction en ce sens du Ministre en charge des infrastructures routières pour avancer vers une autre proposition de contournement.

Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER reprend ensuite la parole et pose la question de savoir si la barrière mise en place près de la pharmacie DEGEE est nécessaire. Elle estime que cette barrière est mal placée et dangereuse pour rentrer dans le parking souterrain qui se trouve sous la percée.

Monsieur Vincent SAMPAOLI répond qu'une réunion de chantier a lieu prochainement et ne manquera pas d'en demander son utilité. Par ailleurs, dans le cadre de l'avancement des dossiers de travaux de voiries sur l'entité, il indique qu'il doit rencontrer un Fonctionnaire dirigeant du SPW, afin d'en savoir davantage à propos de cette barrière.

Aussi, il indique qu'un plan a été défini et qu'une cellule de sécurité pilotée par la Zone de Police a été mise en place, en concertation avec les différents intervenants, à l'effet de placer les barrières aux endroits adéquats.

Pour le surplus, il note par ailleurs qu'une autre alimentation du chantier dans la rue Hanesse va avoir lieu par deux côtés, c'est-à-dire par le côté de la rue d'Horseilles, où l'AIEG va intervenir pour son câble, et par la rue Léon Simon, dans le but d'augmenter la cadence.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, LE BOURGMESTRE,

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**